Trimestriel N°211
Mars 2015

L'ESPOIR pénitentiaire FO

Personnels de Surveillance

TEMPÊTE DE TÉLÉPHONES PORTABLES

Banque Française Mutualiste, la banque des agents du secteur public

DES SOLUTIONS **BANCAIRES**
ATTRACTIVES ET SOLIDAIRES !

Ad Offre BFM - L'Essor pénitentiaire - © Groupe Opéra - Photo © Getty Images - Document non contractuel

La BFM vous accompagne à chaque étape de la vie

S'installer, concrétiser des projets… ou préparer son avenir et celui de ses enfants, la Banque Française Mutualiste vous apporte des solutions bancaires assorties de **conditions attractives et performantes !**

Créée par les mutuelles de la Fonction publique, la BFM est **guidée par des valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité citoyenne.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Découvrez toute l'**offre de la BFM**
dans chaque agence de **notre partenaire Société Générale**

Contactez-nous du lundi au samedi de 9h à 18h : **0 *821* 222 500 éco *fil*** (0,118 € TTC/min depuis un fixe en France métropolitaine)

www.bfm.fr

BFM
PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 112 777 928,50 €. RCS Créteil 326 127 784.
Siège social : 1, place des Marseillais - 94227 Charenton-le-Pont Cedex.

-SOMMAIRE-

Edito
• Page 3

Le Plan qui valait 33 Milliards
• Page 4

Enquête Parlementaire Radicalisation
• Pages 5, 6, 7

Brèves Juridiques
• Page 7

Condé-Sur-Sarthe
• Pages 8, 9, 10

Allo ?
• Page 11

Quid des UHSA/UHSI ?
• Page 12

Quid de la Cynotechnique ?
• Page 15

On assassine les Domiens
• Page 14

Retrouvez l'intégralité de l'Espoir Pénitentiaire
Sur notre site internet
www.fopenitentiaire.fr

L'ESPOIR PENITENTIAIRE
VOTRE REVUE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS PENITENTIAIRES
servir sans subir

ISSN.024568373 1er trimestre 2015
N° Commission Paritaire : 1219-S-06324
Dépôt légal N°55058
Imprimerie COMPEDIT BEAUREGARD
ZI Beauregard – 61600 – LA FERTE MACE
Tél : 02.33.37.08.33
Travail exécuté par des Ouvriers Syndiqués
Prix 0,30 euros

Rédaction Administration S.N.P.F.O
BP 30 – 91130 Ris-Orangis
Tél : 01.69.43.00.44 Fax : 01.69.43.63.62
E-mail : secretariat@fopenitentiaire.fr

Directeur de Publication : Emmanuel GAUTHRIN
Rédacteur en chef : Philippe CAMPAGNE
Composition et réalisation : Olivier HAZARD

Édito

Cher(e)s collègues,
On peut l'affirmer :

« Tout va mal madame la marquise ! »

Après les élections européennes, voilà le gouvernement de nouveau sanctionné. Les élections départementales ont rendu leurs verdicts en giflant une nouvelle fois, la politique d'austérité et irresponsable du gouvernement.

Sans aucune ambiguïté, le Syndicat National Pénitentiaire FO, dénonce une nouvelle fois le calvaire que subissent les personnels pénitentiaires.

Tous les jours, nous enregistrons d'innombrables agressions envers les personnels pénitentiaires.

Pire encore ! Voici quelques exemples :

La nouvelle prise d'otage à la centrale de St Maur démontre la détermination de certains de nos clients, comme à Condé dont la réputation n'est plus à faire ... A Lille-Sequedin, deux ans après l'évasion de Redouane FAID avec explosif, les agents sont confrontés à des dizaines de parachutage ou projections extérieures, appelez cela comme vous voulez.

En attendant, on retrouve drogue, armes etc., et toutes les autorités sont au courant et rien ne change. Qu'attendons-nous pour réagir ? Mitraillage de la façade de la Maison d'arrêt de Nîmes, que fait-on ? On attend quoi ?

Qu'un surveillant tombe ?

Malheureusement, ceux ne sont que quelques exemples tellement l'actualité que subissent les personnels pénitentiaires est tragique.

Pendant que les personnels tombent sous les coups, les décideurs de Vendôme restent inertes devant l'hécatombe.

Vous l'aurez compris, la colère est grande contre toutes ces politiques qui depuis des années se moquent pas mal du traumatisme dont souffrent les pénitentiaires. Alors Mesdames, Messieurs les politicards, arrêtez votre mascarade, assez de mensonges prenez vos responsabilités une bonne fois pour toute. La pénitentiaire est à l'agonie, la pénitentiaire souffre…

Politiques, arrêtez de réfléchir à savoir si l'on doit donner les téléphones portables aux détenus offerts par le contribuable, arrêtez votre philosophie Pro-Voyou…

Politiques, les pénitentiaires attendent de véritables moyens humains et matériels pour effectuer leurs missions régaliennes et de sécurité.

Politiques prenez vos responsabilités et pour une fois soyez courageux.

Au moment où j'écris cet édito, j'apprends le suicide d'un collègue du Centre de détention de Toul qui s'est donné la mort avec son arme de service au mirador. Malheureusement, là aussi, cet exemple est devenu banal dans notre profession, sans que les politiques ne s'en émeuvent.

A son épouse, ses enfants, sa famille, ses amis et ses collègues, je présente toute ma compassion et mes plus sincères condoléances.

Le Secrétaire Général
Emmanuel GAUTHRIN

LE PLAN QUI VALAIT 33 MILLIARDS

Après la spectaculaire évasion de Rédouane FAID, le 13 avril 2013, survenue à Sequedin, Mme Christiane TAUBIRA, Ministre de la Justice avait annoncé un plan sécurité des établissements pénitentiaires de 33 milliards d'euros. De belles promesses, une belle présentation, mais qu'en est-il aujourd'hui ?

En tout cas, rien n'a été modifié sur l'article 57 de la Loi Pénitentiaire de 2009 dont le **SNP-FO Personnels de Surveillance** demandait l'abrogation.

Pour rappel
Le plan de sécurité prévoyait :

♦ 282 nouveaux portiques de masse métallique
♦ 20 établissements dotés d'un détecteur à ondes millimétriques

La création de :

♦ 2 équipes cynotechniques
♦ 12 milliards d'euros afin de renforcer le dispositif de lutte contre les projections
♦ 1 étude sur le perfectionnement des brouilleurs de communication
♦ 1 pause et 1 étude du plan de fermeture des miradors

Ces promesses alléchantes ne sont pas toutes mises en application, et il a fallu encore un drame national, celui des attentats du 7 janvier dernier pour que les projecteurs médiatiques soient encore tournés sur les prisons françaises, pour que l'opinion publique soit choquée du manque de moyens alloués à la sécurité dans les établissements pénitentiaires.

Pour exemple, concernant le brouillage des téléphones, il a fallu attendre ces évènements pour que soit enfin rendu public, le 19 mars 2015, le projet de loi sur le renseignement, l'étude d'impact et l'avis du Conseil d'Etat où dans son article 12*; les dispositions rappellent la possibilité pour l'Administration Pénitentiaire de brouiller les communications téléphoniques et de contrôler les ordinateurs. Elles autorisent désormais la possibilité d'identifier par leur IMEI les téléphones portables utilisés irrégulièrement par les personnes détenues et de détecter en direct les connexions internet.

D'ailleurs, le **SNP-FO Personnels de Surveillance** n'a pas attendu cette catastrophe pour dénoncer le prosélytisme en prison et demande des moyens matériels et humains supplémentaires et adaptés à nos détentions.

Enfin et malheureusement trop tard, on s'est aperçu que les revendications depuis plus d'une décennie de **FORCE OUVRIERE** étaient légitimes et nécessaires.

Quand on parle de la sécurité des personnels et des concitoyens, les moyens doivent en être à la hauteur, et leur mise en place doit être immédiate.

Le SNP-FO Personnels de Surveillance ne cesse de demander :

- **L'ouverture des Etats Généraux de la pénitentiaire.**
- **L'abrogation sans condition de l'Article 57 de la Loi Pénitentiaire N°2009-1436 du 24 novembre 2009.**
- **La dotation de détecteurs à ondes millimétriques pour tous les établissements pénitentiaires de la Métropole et d'Outre- Mer.**
- **La dotation de portique de détection de masse métallique pour tous les établissements pénitentiaires de la Métropole et d'Outre-Mer.**
- **La création d'une brigade cynotechnique dans chaque Direction interrégionale et dans chaque département d'Outre-Mer.**
- **Le rétablissement en dotation du bâton télescopique**
- **Le maintien des miradors**

* L'article 12 est relatif à la surveillance des détenus. Il introduit deux nouveaux articles dans le code de procédure pénale.

L'article 727-2 permet à l'administration pénitentiaire de disposer des prérogatives nécessaires à la détection, au brouillage et à l'interruption des correspondances illicites émises ou reçues par la voie des communications électroniques ou radioélectriques par une personne détenue, c'est-à-dire notamment des communications téléphoniques, échanges de messages écrits ainsi que des communications par talkie-walkie. Cet article autorise également l'administration pénitentiaire à utiliser un dispositif permettant de recueillir les données de connexion ou celles relatives à la géolocalisation des équipements utilisés.

L'article 727-3 prévoit le cadre dans lequel les ordinateurs des personnes détenues peuvent être contrôlé, y compris en temps réel, pour détecter une éventuelle connexion illicite.
La mise en œuvre de ces dispositions est placée sous le contrôle du procureur de la République.

Enquête Parlementaire

Radicalisation de l'Islam en détention

Interventions du Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière Personnels de Surveillance

Les auditions de l'enquête parlementaire ont été présidées par M. le Député CIOTTI (UMP).

- En préambule et de façon liminaire, le SNP-FO – représenté par MM. VERGNAUD et DAEMS – a rappelé le fort attachement de Force Ouvrière aux valeurs de la République, à ses principes de liberté d'expression et au droit à la sécurité pour tous. Il a fermement condamné les attentats du 7 janviers 2015 et des jours qui ont suivis et a rendu un hommage appuyé aux victimes. Le SNP-FO a dénoncé fermement les méthodes de gestion post-attentats de la Garde des Sceaux, qui refuse d'associer le SNP-FO à la réflexion du Ministère de la Justice sur les mesures à prendre et le combat à mener contre la radicalisation de l'Islam, le prosélytisme, le racisme et l'antisémitisme, ainsi que sur les mesures antiterroristes à mettre en place pour éradiquer ces fléaux de nos détentions.

- D'abord, rappel a été fait de la genèse des interventions du SNP-FO Personnels de Surveillance en matière de suivi, de signalement et de combat contre le prosélytisme et la radicalisation de l'Islam dans nos détentions. Rappel a été fait du mutisme des hommes et femmes politiques en matière de gestion d'un tel sujet, malgré des dérives constatées et dramatiques. Rappel a été fait de la responsabilité directe de notre hiérarchie, avec de nombreux exemples tels que les gestions « à la carte » de nos établissements (autorisation de djellabas, tolérance des comportements déviants en matière d'Islam, abandon des règlements intérieurs…). Enfin le courage de nos élus a été exigé, courage qui doit aboutir à l'éradication des phénomènes islamistes radicaux de nos établissements pénitentiaires.

- Le SNP-FO Personnels de Surveillance est, dans un deuxième temps, intervenu sur ses préconisations. Le regroupement des radicaux en l'état est très loin de satisfaire à l'urgence de la situation et du péril que courent notre institution, et plus généralement nos fondements. L'idée de la création d'établissements spécifiques a été soumise aux parlementaires. Les représentants Force Ouvrière ont également insisté sur le principe de classification des structures, afin de spécialiser la prise en charge des détenus non pas en fonction exclusive de leur statut de « prévenu » ou de « condamné », mais en fonction de leurs crimes ou délits, de leur potentiel de dangerosité, de leur profil psychologique ou psychiatrique. De cette manière, l'individualisation de la peine pourrait enfin devenir efficace. Les personnels formés seraient mieux à même de gérer tel ou tel profil de détenu et, la sécurité, élément essentiel à notre profession, n'en serait que renforcée. Contrairement à certains des interlocuteurs présents lors de cette enquête parlementaire, le SNP-FO n'est pas tombé dans les caricatures du « Guantanamo » Français ou autre raillerie naïve.

- Certains parlementaires ont voulu – sans même vouloir réfléchir aux propositions soumises par Force Ouvrière – balayer l'argumentaire ; ce fut notamment le cas des Députés MENNUCCI (PS) et PUEYO (PS), ce dernier affirmant que des idées du même ordre avaient vu le jour en Irlande, et que cette pratique était un échec. A cela, Le Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière a rétorqué qu'il était inadmissible de ne pas tenter l'expérience détaillée précédemment, fruit d'une réflexion de vingt ans. Que la France, sixième puissance mondiale, devait être en capacité de gérer son parc pénitentiaire sans suivre le diktat des autres pays européens en la matière. Qu'elle n'avait pas la même histoire, la même culture, les mêmes problématiques ni les mêmes moyens mis à disposition en matière de Justice. Force Ouvrière a estimé, contrairement à ce que semblaient affirmer certains de nos élus précités, que la France devait être un moteur en la matière et qu'elle n'avait pas vocation à suivre. Enfin, et pour démontrer le bienfondé de son intervention en la matière, le SNP-FO a explicité l'exemple de la Suède (souvent mis en avant). Ce petit pays n'a une population carcérale que de 5000 détenus et, pour les gérer, il emploie 5000 surveillants quand en France nous comptons 68000 détenus pour 25000 surveillants. Cet argument se suffisant à lui-même pour démonter l'argumentaire des détracteurs précités, le SNP-FO a réclamé l'abandon des dogmes politiques, qui n'ont eu de cesse de précipiter le vacillement de nos institutions en matière de gestion de la sécurité publique pénitentiaire. Que le courage, enfin, devait être de mise, maintenant que chacun a réellement pris conscience du danger, et que les tabous ont « sauté ».

- Le retour à la sécurité comme centre d'intérêt principal de la Pénitentiaire ne doit plus faire grincer des dents, surtout quand on est en position de décisionnaire. Le SNP-FO rappelle la logique d'opposition systématique aux réclamations d'ordre sécuritaire de la Garde des Sceaux, pire, sa responsabilité directe quant à la mise en danger des Personnels, des Etablissements, de l'Institution Pénitentiaire et de la Sécurité Publique avec le zèle dont elle a fait preuve, notamment pour la mise en application de l'article 57 de la Loi Pénitentiaire de 2009, concernant l'abandon des fouilles systématiques des détenus (ciblées principalement pour les sorties des parloirs). Ainsi la Garde des Sceaux n'a pas hésité à appliquer cet article que FO qualifie de permissif, sans mesure compensatoire. Là, précisément, est sa responsabilité ! Ne faisons pas semblant d'être surpris de voir des détenus radicalisés avoir sur leur PC (fournis par l'Administration) des vidéos d'individus jouant au football avec la tête de leur suppliciés. Le SNP-FO exige l'abrogation de l'article 57 de la Loi Pénitentiaire de 2009.

A la question des Parlementaires : « Pouvez-vous revenir aux fouilles systématiques ? » Force Ouvrière a répondu par l'affirmative.

A la question des Parlementaires : « Pensez-vous qu'il faille construire des places de prison supplémentaires », Force Ouvrière a répondu oui, mais pas un calque des désastres précédents (Plan 13000, Plan 4000, Plan 13200). Qu'il fallait des établissements à taille humaine, ayant pour objectif de faire un réel travail de fond et non une économie budgétaire conséquente.

Afin de recentrer les débats sur le sujet premier, Force Ouvrière est revenu sur le mode opératoire typique de la radicalisation :

- **L'endoctrinement mécanique**

Des « recruteurs » repèrent un détenu socialement en difficulté, en marge de la société, sans repères et faible psychologiquement (très courant en détention). Il lui offre une sécurité communautaire, et ainsi lui inculque un esprit d'équipe; la première contrepartie étant l'apprentissage mécanique des rites de l'Islam (gestuelle des prières) et l'apprentissage des versets du Coran en arabe (langue qu'ils ne pratiquent pas pour bon nombre d'entre eux, ni à l'écrit ni à l'oral et dont ils ne connaissent pas la traduction).

- **L'endoctrinement de fond**

Une fois le « confort » communautaire acquis et devenu indispensable au détenu commence alors le travail de fond : les idées sont inculquées de gré ou de force. La pression subie est telle qu'il est pratiquement impossible aux détenus de se soustraire à l'emprise de ce mal; leur bourreau allant jusqu'à exercer des pressions extérieures qui visent les familles des détenus concernés et récalcitrants.

Les résultats sont désastreux et minimisés par les pouvoirs publics. Ainsi la radicalisation de l'Islam n'est pas marginalisée en prison : elle se développe. Ainsi de nos jours les radicaux ne sont pas tous rentrés que pour des faits de terrorisme. L'exemple de COULIBALLY est flagrant.

- La radicalisation a commencé dans les Maison Centrales il y a vingt ans, avec l'incarcération des détenus du GIA. La passivité des autorités a fait que ce phénomène s'est diffusé de façon virale dans les Centrales, avec le déplacement systématique des fauteurs de troubles en la matière. Puis ce phénomène a touché les Centres de Détention et enfin les Maison d'Arrêts. Les Maison d'Arrêt sont touchées de plein fouet, d'autant qu'à la surpopulation carcérale galopante s'ajoute une baisse constante de nos effectifs des Personnels de Surveillance liée aux économies budgétaires. Les qualités d'observation des Personnels de Surveillance sont louées, et sont considérées comme indispensables à la lutte contre ces phénomènes de prosélytisme et de radicalisation. Or, cette observation devient impossible quand un Surveillant tient un étage de 140 détenus.

- Les Radicaux s'adaptent à leur époque et évoluent. Nous avons vingt ans de retard sur leur évolution. Dans les années 1990 ils affirmaient leur radicalisme, ils étaient la caricature de l'islamiste type (barbe, djellaba, imams autoproclamés, prières sur les cours de promenades, etc.). Ils étaient tantôt héros, tantôt martyrs, mais toujours au grand jour. Puis l'évolution a fait qu'ils se sont fondus dans la masse, leur repérage est devenu plus difficile. Souvent même ils adoptent un comportement contraire à leurs principes afin de brouiller les pistes (drogues, alcool etc.).

- Pour clore son intervention, Force Ouvrière signale que la plus grosse erreur de la Garde des Sceaux – outre le fait de snober le SNP-FO sur ce sujet – est, d'une part, de concentrer toute son attention sur les

individus condamnés pour des faits de terrorisme et, d'autre part, d'ignorer la partie immergée de l'iceberg (les détenus radicalisés mais entrés pour des faits de droit commun sont exclus des mesures prises). Nous en voulons pour preuve le retour réel d'expérience de nos collègues affectés dans les quartiers spécifiques dédiés aux radicaux islamiques de Fresnes, qui nous signalent qu'effectivement une vingtaine d'individus sont ciblés, mais que pour les autres rien n'était fait. Ils nous signalent également que rien n'est fait non plus sur Fresnes pour « déradicaliser » les détenus affectés, que ce regroupement n'est pour l'heure qu'une parenthèse pour ces détenus, et que, compte tenu de l'amateurisme de cette gestion, l'inefficacité de ces dispositions (qui ne découlent pas des attentats, rappelons-le) ne fait pas de doute.

- Force Ouvrière a enfin rappelé que le temps n'était plus à la naïveté, ni aux principes dogmatiques. Que ce luxe n'était plus possible, et qu'il fallait que nous soyons au rendez-vous de l'Histoire, car des innocents ont perdu la vie au service de notre liberté.

Paris, le 31 Mars 2015

BREVES JURIDIQUES

- ¼ Heures d'appel

Le 3 octobre 2014, le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a condamné par ordonnance la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, au paiement des quarts d'heure d'appel à près d'une trentaine d'agent de Moulins. Ces procédures avaient été introduites par les agents via Force Ouvrière. Après plus trois ans de combats, la patience et la persévérance de notre organisation a enfin payé. Cependant, malgré le jugement favorable, l'administration tarde à mettre en paiement les sommes dues. Néanmoins, Force Ouvrière ne lâche rien et continuera à soutenir les agents dans les démarches des requêtes de fins d'exécution auprès du juge d'exécution du tribunal administratif afin que ces sommes soient mises en paiement.

- Réintégration suite décision illégale

Le 11 décembre 2014, le tribunal administratif a condamné la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à la réintégration de M. L. Cet agent, radié des cadre pour abandon de poste, s'est vu reprendre des fonctions dans notre famille pénitentiaire après plus d'un an de combat soutenu par notre organisation et notre avocate. En effet, le juge a considéré que l'arrêté de radiation des cadres était entaché d'illégalité car l'agent n'avait pas volontairement rompu le lien avec l'intérêt du service (condition inéluctable pour une radiation d'abandon de poste avec mise en demeure préalable).

- Prolongation d'activité

Le 18 septembre 2014, le tribunal administratif de Pau a annulé des décisions de la DISP de Bordeaux refusant une prolongation d'activité à un agent. Il a enjoint également de procéder au réexamen du dossier de l'agent. En effet, l'administration a refusé une prolongation d'activité sous prétexte que cet agent avait déjà bénéficié de deux ans de prolongation à titre d'enfants à charge. Or ces arrêtés de prolongations étaient entachés d'illégalité dès lors que la limite d'âge des fonctionnaires appartenant au corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire a été portée à 57 ans par l'article 38 de la loi du n°2010-1330 du 9 novembre 2010 et qu'à la date de la demande, l'agent n'avait donc pas atteint l'âge limite. Encore une belle bataille gagnée par Force Ouvrière et notre avocate, néanmoins, nous restons vigilants quant à la suite du dossier car le Garde des Sceaux a fait appel du jugement.

Le Centre Pénitentiaire d'Alençon – Condé sur Sarthe pensé et construit comme une réponse aux évasions sanglantes du début des années 2000, devait permettre l'accueil des détenus condamnés à de longues peines, présentant un potentiel d'évasion élevé, ainsi que des détenus à gestions problématiques. C'est donc un établissement dit de rupture qui devait ouvrir.

Théoriquement, les détenus devaient y être affectés pour une période allant de 6 à 12 mois, sans possibilité de communiquer entre eux, une répartition de 17 détenus par unité, gérés par deux surveillants avec un premier surveillant par niveau. Cependant, entre ce projet et la réalité, il n'y a pas un fossé mais un véritable abysse. L'établissement n'étant sécuritaire que dans sa structure et pas dans sa gestion.

Une catastrophe annoncée

Tout commence par l'inauguration du CP par une Garde des Sceaux franchement peu motivée et dont le discours a fini d'entamer les bonnes volontés.

Pour rappel, la montée en charge était programmée par un arrivage de détenus toutes les trois semaines. Détenus, au parcours carcéral lourd jalonné de tentatives d'évasion, d'agressions sur personnel et codétenus, de mouvements collectifs etc… Une grande partie d'entre eux sont donc des DPS notoires.

Avant même son ouverture, Force Ouvrière alertait la direction locale et la DAP quant aux carences en personnel sur certains postes et notamment sur la zone socio-culturelle.
Les détenus eux-mêmes contestaient leurs affectations et le mélange des genres, promettant des incidents graves.

Un établissement à la dérive

Un Centre Pénitentiaire sans vocation claire et écrite. Six mois après son ouverture, il n'y avait toujours pas de projet d'établissement, pas de lettre de mission pour la direction.

Face au manque d'infrastructure dédié à l'occupation des détenus. Pour tromper l'ennui la direction locale remet en cause la sectorisation, soit l'abrogation du projet initial. On permet alors des regroupements de 35 détenus dans une zone de 5 salles sous la seule « surveillance » de 2 personnels. On regroupe ainsi des détenus médiatiques ou qui ont fait des promesses d'évasion sans aucun encadrement.

Après plusieurs agressions et mouvements collectifs de détenus, ce que nous redoutions est arrivé, un personnel retenu en otage par deux détenus (DPS et récidivistes), dans une des salles de la zone socioculturelle. Un copain est resté aux mains de ces deux cerbères qui voulaient le tuer, l'égorger, pour être transférés.

C'est à l'issue de quatre longues heures de négociations, et la présence des groupes d'intervention dont les ERIS, que notre camarade est enfin libéré et les détenus transférés dans l'heure. On apprendra par la suite que l'un d'entre eux a agressé quatre autres collègues dès le lendemain au QD de sa nouvelle affectation et que l'autre a été classé auxi-peintre quelques jours après (sic…).

En carence sécuritaire

Depuis, certains postes ne sont plus couverts, la direction a « réfléchi » sur l'emploi d'un seul agent gérant plusieurs postes simultanément. Les relèves et les pauses méridiennes sont difficilement respectées. Pendant longtemps, il n'y eu qu'un seul surveillant par aile, on a supprimé les agents de dispo qui pouvaient éventuellement venir en renfort, le tout engendrant nécessairement des risques relatifs à la sécurité des personnels.

L'idée du travail en binôme soutenue par Force Ouvrière s'est alors imposée. Un troisième agent est donc affecté à

chaque niveau pour assurer les mouvements avec les collègues aux étages, mais cette « élémentaire » mesure de sécurité est génératrice d'heures supplémentaires et les personnels du CP en ont cumulé plus de 49 500 heures en 2014, alors même que la direction en fait la chasse, (réduisant le nombre de ronde et en supprimant 5 postes), le directeur interrégional tente alors d'y mettre un terme, au profit de l'ilotage, l'agent de l'aile opposée doit alors quitter son poste en renfort de son collègue. Mais qui gère l'aile délaissée ?

Personne !

Ce qui a valu bon nombre d'incidents, de portes défoncées, notamment celles des salles dites de *convivialité*, initialement des bureaux prévus pour s'entretenir avec les détenus sans quitter l'aile, aujourd'hui la direction en a fait des « gourbis-équipés » (réfrigérateurs, fours, plaques chauffantes, percolateurs…), en fait de multiples caches d'armes, d'objets de substances illicites, un repaire pour fomenter des guet-apens ou régler des comptes à coups de poinçons. Les faux plafonds regorgent de pics en métal, de cachettes qu'il est impossible de vérifier en cinq minutes.

Le Centre Pénitentiaire compte quatre Unités de Vie Familiale (UVF). Seule opportunité pour l'Administration de s'assurer un calme relatif auprès des détenus qui voudraient en bénéficier. Mais à Condé, les UVF sont attribuées d'emblée, sans prise en compte du comportement et de l'investissement du demandeur. Une première UVF de 24h00 et les suivantes de 48h00 ou chaque détenu s'autorise à amener et repartir avec ce qu'il veut.

La paix sociale par l'UVF ?

Basse-Normandie

mouvement social

La prison de Condé-sur-Sarthe bloquée pour la journée

Une soixantaine de surveillants bloquent depuis 6 heures ce matin cet établissement ultra-sécuritaire inauguré au printemps 2013. Les personnels réclament plus de moyens. Le mouvement est soutenu par une intersyndicale.

- CM - Publié le 16/12/2014 | 10:49, mis à jour le 16/12/2014 | 12:20

Depuis son inauguration au printemps 2013, le centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe, près d'Alençon, est en proie aux tensions. Cet établissement, conçu pour accueillir les détenus les plus dangereux, a été le théâtre de multiples agressions visant, pour une écrasante majorité d'entre elles, le personnel surveillant. Ce dernier a exprimé sa colère à maintes reprises et réclamé davantage de moyens. La situation semble ne pas avoir évolué puisque une action de blocage de l'établissement est menée depuis 6 heures ce mardi matin.

Une soixantaine de surveillants bloquent depuis 6 heures ce mardi matin le centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe

Palettes et pneus amassés, une soixantaine de surveillants pénitentiaires bloquent toutes les entrées. Ces derniers, ne disposant pas du droit de grève, se sont mobilisés sur leur temps de repos. Par solidarité, leurs collègues en poste ce lundi, ont pris leur service avec 15 minutes de retard. Le mouvement, lancé par une intersyndicale (FO, Ufap, SPS, CGT) est prévu pour durer toute la journée. Les personnels réclament davantage de moyens. Emmanuel Baudin, délégué régional de FO pénitentiaire, interviewé par nos confrères de Tendance-Ouest, a dénoncé *"le manque d'effectif, la suppression des postes parce qu'il faut faire des économies d'heures supplémentaires parce que ça coûte trop cher (…) ce qui met en danger la sécurité des personnels"*.

Les personnels de Condé-sur-Sarthe ont été rejoints ce mardi matin par des collègues d'autres établissements pénitentiaires (Argentan, Le Mans, Lorient) et espèrent bien que leur mouvement fera tâche d'huile. Une manifestation est d'ores et déjà prévue vendredi prochain au Mans à l'occasion de la venue de Christiane Taubira,

Reportage d'Hélène Jacques et Cyril Duponchel
Intervenants:
- Emmanuel Baudin, secrétaire interégional FO Pénitentiaire
- Emmanuel Guimaraes, représentant local FO Pénitentiaire

La direction locale autorise même qu'un détenu puisse recevoir jusqu'à six enfants alors que la capacité d'accueil est limité à un couple et deux enfants. Il a fallu acheter dans l'urgence des lits, des draps, des couverts et des consoles de jeux vidéo car les enfants s'ennuyaient trop.

L'article 57 de la Loi Pénitentiaire interdisant les fouilles systématiques génère des tensions à chaque tour de parloir. La Garde des Sceaux a lancé un programme axé sur la sécurité permettant l'achat de Portique à Ondes Millimétriques (POM), beaucoup plus performants que les portiques de détection de masse métallique, qui ne détectent ni la céramique, ni certaines armes à feu ou explosifs. Mais l'appareil ne se révèle pas plus performant qu'une simple fouille à corps et les détenus, s'interdisent mutuellement d'y passer, prétextant la peur des ondes millimétriques, Il n'est donc pas utilisé et le système des fouilles aléatoires (système de la passoire), confortent le **SNP-Force Ouvrière** à obtenir l'abrogation de l'article 57 de la Loi Pénitentiaire.

Avec moins de 30% de la population pénale du CP classée au travail (de plus à un emploi peu valorisant), consistant à faire des paquets de poubelles en carton pour un concessionnaire, ou de préparer leurs propres petits-déjeuners.

Le SPIP et la direction peinent à proposer aux détenus des activités socio-éducatives depuis l'autorisation des salles conviviales de vie commune où les détenus se retrouvent pour jouer ou confectionner des petits-plats… mais c'est surtout, l'absence de finance qui créé cette oisiveté, malgré la participation de la Préfecture à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros en 2014, et l'engagement de la DAP à accorder les crédits suffisants pour le Centre Pénitentiaire.

La majorité des détenus arrivent directement d'un placement à l'isolement.

La direction locale et l'EMS ont fait le choix de ne pas renouveler ces mesures, privilégiant le « nouveau départ » ce qui visiblement ne fonctionne pas. Des incidents éclatent souvent avec ces détenus sortis de l'isolement prématurément, et peinent à retrouver leurs marques en détention ordinaire.

Seulement sept mois après son ouverture, le CP Condé totalisait 8 mouvements collectifs, 130 dégradations volontaires, 57 découvertes d'objets prohibés (armes, portables, stupéfiants…), 8 bagarres entre détenus, 142 procédures disciplinaire pour insultes, 20 agressions sur personnel, une agression sur un dentiste, une tentative de prise d'otage du chef de détention et **LA PRISE D'OTAGE,** ce qui représente une moyenne de deux incidents par jour.

En conclusion…

ALERTE INFO…

(Peu relayé par la presse)

GRAVE AGRESSION SUR LE CP CONDE

Extrait du communiqué du SLP-FO du CP Condé

Jeudi 26 mars 2015, le Centre Pénitentiaire d'Alençon-Condé sur Sarthe a de nouveau été le théâtre d'une lâche et grave agression.
Ce sont deux collègues qui ont d'abord été invectivés par quatre détenus. S'est alors installé un vrai traquenard, un véritable piège. Très rapidement, les Surveillants sentent la pression monter. Ils réintègrent rapidement un premier détenu mais, s'en est suivie une situation critique qui a amené à l'agression des deux collègues.

L'un des détenus profitera qu'un des surveillants était au sol, sous une pluie de coups, pour lui asséné des violents coups de pieds à la tête.

Dans le même temps, un collectif occupait la direction sur un autre QMC, Malgré les largesses accordées plus tôt lors d'une entrée d'UVF de nuit.
La politique de laxisme ne paye pas… CQFD !
…/…

normandie actu

Alençon Info Normandie-actu. Prison d'Alençon, ce jugement qui scandalise les surveillants

Alors que le centre pénitentiaire d'Alençon (Orne) a été le cadre de nouveaux incidents, un ancien détenu vient d'être indemnisé pour une sanction disciplinaire infondée ! Récit.

Mise à jour : 28/03/2015 à 18:14 par La Rédaction

"Depuis l'ouverture en mai 2013, une trentaine d'agressions ont été recensées au centre pénitentiaire d'Alençon/Condé-sur-Sarthe", selon le secrétaire régional FO Pénitentiaire. (Photo : Orne Hebdo)

Info Normandie-actu. Au centre pénitentiaire d'**Alençon (Orne)**, qui accueille des détenus dangereux, deux surveillants ont été violemment agressés, jeudi 26 mars 2015. L'un souffre de multiples contusions, l'autre a un doigt fracturé ; soit, à la clé, huit et 30 jours d'arrêt de travail. Depuis l'ouverture, en mai 2013, c'est presque la trentième agression dans cette prison, selon *FO-Pénitentiaire*. Un jugement du tribunal administratif de Caen (Calvados), rendu fin février, ne va pas apaiser les tensions : Francis. T., (prénom d'emprunt), un détenu, qui avait été placé en quartier disciplinaire, a vu sa sanction annulée, et il recevra 1 000 euros.

Il conteste une sanction devant le tribunal de Caen et obtient gain de cause

Le 24 janvier 2014, Francis T.. et un complice, tous deux âgés de 40 ans, sont condamnés par une cour d'assises à 19 et 17 ans de réclusion criminelle pour un assassinat datant de 2003. La victime, un concierge père de famille, frayait à ses heures perdues avec le grand banditisme et servait d'indicateur à la police. « Trahison » qui aurait entrainé sa mort violente révélée plusieurs années après sa disparition. De retour à la prison d'Alençon après son procès, Francis T. refuse d'intégrer la cellule qui lui est attribuée : il souhaiterait rester à l'isolement, craignant vraisemblablement pour sa sécurité.

Le 27 janvier 2014, il est sanctionné et placé à titre préventif dans le quartier disciplinaire. Deux mois plus tard, le détenu, alors incarcéré à Fresnes (Val-de-Marne), conteste cette sanction en saisissant le tribunal administratif de Caen. Le jugement a été rendu le 26 février 2015 : la sanction est annulée.

« Très calme, Francis T. qui souhaitait rester à l'isolement, souhaitait un entretien avec un responsable. Il comprenait la situation et n'a pas refusé de se soumettre à une obligation de sécurité mais refusé d'obéir aux injonctions du personnel. Une faute qui n'est pas susceptible d'entrainer un placement en cellule disciplinaire », estimera le tribunal qui accorde 1 000 euros de frais de justice.

177 surveillants, pour 213 postes prévus

Ce jugement ne manque pas d'étonner Emmanuel Baudin, secrétaire régional de *FO-Pénitentiaire* : « Le déploiement des détenus au sein d'une prison est réglementé. Comment va t-on faire si on laisse un détenu choisir sa cellule à son arrivée ? Et s'il la refuse, on le remet dans le fourgon qui vient de l'amener ?… »
Les rigueurs du règlement s'adaptent difficilement au centre pénitentiaire d'Alençon, prison centrale qui héberge des détenus condamnés à de longues peines et n'ayant pas respecté les règles internes de détention
La prison a compté en son sein des condamnés au passé chargé : Youssouf Fofana, du « gang des barbares », un complice d'Antonio Ferrara et Christophe Khider, spécialiste de l'évasion. On trouve aussi des anonymes ultra violents qui écument les prisons de France. Un Guadeloupéen de 33 ans, incarcéré depuis 2010 et libérable en 2024, avait déjà fréquenté 83 prisons en 2014. Incarcéré pour meurtre en Guyane en 2008, un Brésilien de 42 ans a tué un de ses codétenus en 2011. Toujours au bord de la rupture, la prison d'Alençon compte 177 surveillants, pour 213 postes prévus. FO réclame d'urgences des renforts.

En conclusion, donc :

Lors de la précédente CAP de mobilité, ce ne sont pas moins de 121 agents qui ont posé leur demande de mutation pour quitter ce marasme.

Et que sans sourcilier le DAPA et la Garde des Sceaux répètent en boucle "qu'il y a pire ailleurs" !

Il est urgent que les revendications de FORCE OUVRIERE soient entendues !

« Ce sont des moyens spécifiques qui sont nécessaires pour travailler dans cet établissement spécifique !».

Et arrêtons de foncer

LE MOBILE ? UN VERITABLE FLEAU !!!

RECORD

C'est un bien triste record que la Directrice de l'Administration pénitentiaire, Isabelle GORCE, a annoncé le lundi 9 février 2015.

Le chiffre des saisies de portables ou puces pour l'année 2014 est presque trois fois plus élevé qu'en 2010. Une véritable « Tempête de téléphones portables »
(dixit notre couverture)

27 524

27 524, c'est le nombre de téléphones saisis en 2014, contre 10 990 en 2010 et 20 532 en 2012…

La politique laxiste menée par nos technocrates et autres « amateurs » du monde pénitentiaire porte ses fruits et de façon radicale.

Ce chiffre, pourtant, est bien loin d'une réalité explosive ! Certains députés annoncent qu'il y aurait pas loin de **80 000 portables** probablement encore présents dans les détentions… Et après ?

LES RESPONSABLES !

Toute la classe politique est responsable de cet état de fait. Ceux qui aujourd'hui tirent à boulets rouges sur l'actuelle Garde des Sceaux oublient de préciser qu'ils ont aussi leur part de responsabilité.

En effet, qui, par exemple, est à l'origine de l'Article 57 de la Loi Pénitentiaire de 2009 contraignant les Personnels à ne plus fouiller systématiquement les détenus notamment au retour des parloirs ?

…Sans oublier l'impunité des « lanceurs » de colis près des murs d'enceinte…

Oui La Garde des Sceaux est responsable, évidemment !

Oui la classe politique est responsable dans son ensemble, tout le monde en convient.

Mais qu'attendent-ils pour rectifier le tir, en ont-ils la possibilité ?!?!?

Le SNP-FO Personnels de Surveillance est mobilisé depuis le début contre cet article de Loi. Article de Loi permissif et laxiste appliqué sans aucune mesure compensatoire, mettant en danger sciemment l'institution !

SOLUTION ?

Des solutions ? Oui, il en existe… Pour autant, faudrait-il entendre les dires des professionnels ainsi que notre organisation syndicale qui depuis des années suggèrent de nombreuses pistes.

Par exemple, l'Administration nous propose la généralisation des brouilleurs de portable, les portiques à ondes millimétriques (outils dont l'efficacité reste à prouver…)… Cela ne suffit pas, il faut revenir sur la législation.

Les effets sont directs et sans contestation, la loi tue la Pénitentiaire !

Il faut également arrêter de croire que les communications passant par les téléphones portables ne se contiennent qu'aux simples conversations orales. Ces portables sont de véritables micro-ordinateurs, d'où vous pouvez faire tout ce qui vous passe par la tête en fonction de vos envies. Ne faisons pas semblant de ne pas comprendre comment des détenus peuvent se filmer ou se prendre en photo et les mettre en « ligne » sur Facebook. Aujourd'hui, des collègues sont pris en photo et menacés de mort sur les réseaux sociaux ! Ceci est une réalité.

Vous l'aurez compris, la pénitentiaire va bien mal, les chiffres parlent et eux, ils ne mentent pas !

Ceux-ci raisonnent comme autant de gifles données à ceux qui ont permis ces dizaines d'années de laxisme…

Aujourd'hui, les nouvelles technologies mettent notre administration au défi mais celle–ci semble pour le moins complétement Larguée !!!

Les pluies de portables ne s'arrêteront pas !

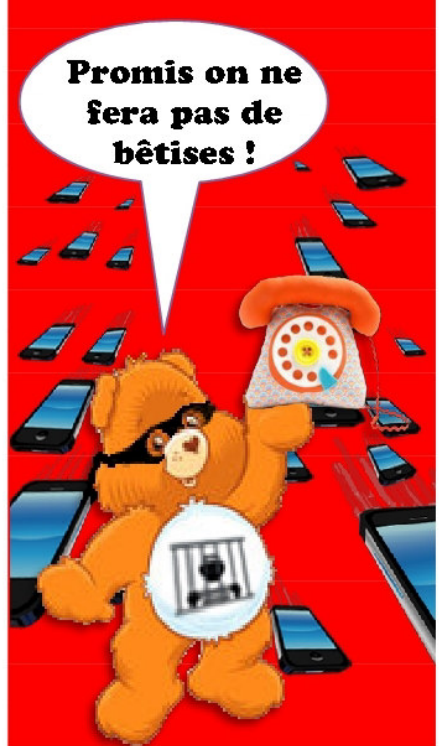

On prévoit même du gros temps chez les PERSONNELS PENITENTIAIRES

UHSI Unités Hospitalières Sécurisées Interrégionales **UHSA** Unité Hospitalière Spécialement Aménagée

Une amélioration évidente pour les détenus concernés et nous nous en félicitons mais pour les personnels affectés en Unité Hospitalières ce sont encore une fois les laissés pour compte de la réforme, une fois de plus la reconnaissance n'est pas au rendez-vous et les moyens sont parfaitement inadaptés à la situation.

UHSI

Création de 8 unités qui seront implantées dans des centres universitaires :

- Bordeaux → 16 lits
- Lille → 21 lits
- Lyon → 23 lits
- Marseille → 45 lits
- Nancy → 17 lits
- Rennes → 19 lits
- Toulouse → 16 lits
- Paris → 80 lits

L'article 5 de l'arrêté du 24 août 2000, portant création des UHSI, définit, dans le cadre de cette structure, la répartition des missions de sécurité entre l'administration pénitentiaire, la police et la gendarmerie.

- L'administration pénitentiaire assure la garde des détenus à l'intérieur des UHSI, comme en établissement pénitentiaire classique (personnel non armé), la sécurité périphérique et les escortes des personnes détenues entre l'UHSI et le plateau technique de l'hôpital sont assurées par des surveillants pénitentiaires qui sont maintenant armés.

- C'est également les établissements ou les UHSI, en fonction des régions, qui assurent désormais les escortes entre les UHSI et les établissements pénitentiaires.

Les UHSI accueillent les détenus programmés pour une hospitalisation de plus de 48 heures. Les autres cas se traitent auprès des hôpitaux de rattachements des établissements pénitentiaires.

La création des UHSI permet aux personnes détenues l'accès aux mêmes qualités de soins qu'à l'extérieur en optimisant sécurité et meilleure gestion du personnel.

USHA

A la différence des Unités pour Malades Difficiles (UMD), les UHSA travaillent en lien direct avec les établissements pénitentiaires.

Instaurées par la loi de programmation et d'orientation de la justice de septembre 2002, ces unités ont vocation à prendre en charge des personnes incarcérées nécessitant des soins psychiatriques en hospitalisation complète. Les détenus peuvent être accueillis avec leur consentement ou sur décision du représentant de l'Etat, au vu d'un certificat médical circonstancié *art. L. 3214-3 du Code de la santé publique*.

L'UHSA est une unité hospitalière implantée au sein d'un établissement de santé, sécurisée par l'administration pénitentiaire. Celle-ci assure les transferts, le contrôle des entrées et des sorties, mais n'est pas présente au sein de l'unité de soins sauf en cas de demande du personnel soignant.

L'USHA peut également accueillir des femmes et hommes des personnes mineures, par exception aux principes pénitentiaires de séparation des détenus majeurs et mineurs, femmes et hommes.

Le programme de construction des UHSA, avait débuté en 2010, incluant 17 unités pour une capacité totale de 705 places, réparties en deux tranches. *L'arrêté du 20 juillet 2010* fixe la liste de 9 UHSA (soit 440 places).

Force Ouvrière est toujours dans l'attente de la mise en place d'un groupe de travail à la DAP pour travailler sur une doctrine nationale.

Il est inacceptable de réquisitionner Les Personnels des UHSI et des UHSA pour pallier aux carences en personnel d'un Centre Pénitentiaire !

Le SNP-FO exige depuis toujours des tenues adaptées aux missions dans les Unités Hospitalières !

Le Port de l'arme avec holster de cuisse est demandé par **FO** depuis 2 ans ! Rien ne se fait.

Les formations de recrutement ne sont pas uniformes il faut nationaliser les pratiques dévolues aux ERIS en charge de ce travail.

Il faut uniformiser la sélection !!

Les Véhicules de liaison (type Kangoo) devraient-être obligatoires sur les UH, pour les navettes et les transports éventuels de détenus.

Remboursement des frais restaurants à taux plein lorsque les établissements sont dotés ou non d'un restaurant administratif. En effet, les mess n'acceptent pas les personnels armés et ne peuvent garantir la sécurité des armes durant la pause méridienne. Les missions longues sont une problématique tant sur les avances de frais que la problématique des temps de repos obligatoire du chauffeur.

Les difficultés pour réaliser les formations Tirs (Manque de formateurs et de stand de tir dédiés).

Le Non-respect de la maintenance préventive *SODEXO* (caméras intérieures CH, serrures, …). L'état doit être plus intransigeant avec les entreprises publiques en charge de l'entretien des locaux.

Le système TPH ACCROPOLE ou ARCAP (Appareil de Radio Communication de l'Administration Pénitentiaire), n'est pas géo localisable par les forces de l'ordre en cas d'alarme !!!

Les difficultés relationnelles entre CH/AP sont importantes et nous regrettons le manque de considération du ministère de la santé envers les personnels pénitentiaires. Cela créée trop souvent des tensions inutiles et les agents sont frustrés de subir trop de mépris.

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE exige la tenue de réunions de travail afin d'uniformiser les pratiques et pouvoir enfin évoquer les difficultés de fonctionnement.

« Que la pénitentiaire change c'est un fait, mais les surveillants ne doivent pas rester au bord du chemin ! »

CYNOTECHNIQUES

LES MISSIONS

- les fouilles générales et/ou sectorielles programmées et les missions à caractère d'urgence (levée de doute).
- la sensibilisation et l'information auprès des personnels sur les risques et leurs effets.
- La sécurisation des parloirs et UVF sur Maison Centrale ou Quartier Maison centrale (week-end)

L'EMPLOI

- De façon spécifique (mobilisation exclusive de l'unité cynotechnique).
- En complément d'actions globales (fouilles générales et/ou sectorielles).
- En soutien, lors d'une intervention des ERIS.
- Ces actions ne peuvent s'opérer qu'en dehors de la présence de la population pénale.

Ces opérations nécessitent l'usage de chiens formés et entrainés dans la recherche de produits stupéfiants, d'explosifs, d'armes et de munitions. Il s'agit de donner à l'administration pénitentiaire les moyens nécessaires pour mener des recherches efficaces.

À titre exceptionnel, la possibilité d'être réquisitionné par une autre administration à des fins judiciaires ou événements nécessitant des effectifs d'équipes cynotechniques supplémentaires, (diplôme d'état reconnu par le ministère l'intérieur).

MOBILITÉ

Pour le **SNP-Force Ouvrière**, la mutation de ces agents dépend des vacances de poste et de l'ancienneté dans l'unité cynotechnique avec pour référence la copie du diplôme avec la date d'obtention, de l'ancienneté dans la demande de mutation, de la spécialité.

Une bonification de points doit être donnée sur la même base que les ERIS.

Possibilité de mutation entre les unités cynotechniques, selon disponibilité, par fonction et spécialité. (Un assistant ou un conducteur de Paris pourrait remplacer le départ d'un assistant ou d'un conducteur de Toulouse et réciproquement, si l'ouverture d'un poste de conducteur est à pourvoir, proposition du poste vacant en priorité aux agents déjà en poste dans les bases cynotechniques).

Vacance de poste à l'échelon National.

En cas de promotion au tableau d'avancement ou réussite au concours professionnel pour l'accès au grade de premier surveillant, les agents cyno peuvent rester en poste sur place ou demander une mutation liée à leur avancement comme pour les moniteurs de sport par exemple.

Sachant qu'au titre de la Formation, les agents admis à l'issue de la sélection professionnelle bénéficient d'une formation au Centre National de Formation des Unités Cynotechniques (CNFUC) de la Police Nationale ou au sein du chenil par le moniteur en fonction des disponibilités.
Cette formation est fixée à 12 semaines pour les conducteurs maîtres chiens et à 4 semaines pour les assistants cynotechniques. Elle sera validée par un diplôme d'état au CNFUC après passages des épreuves physiques, écrites et pratiques.

La formation de conducteur maitre-chien est répartie sur 12 semaines de la façon suivante :
Familiarisation, préparation physique, entrainement, sport, comportement au sein d'une équipe.
A l'issue de cette formation, le conducteur est en mesure de gérer son chien lors des différentes missions qui lui sont confiées.

Description des modules du CNFUC pour les conducteurs maître-chien.
Psychisme et comportement de l'animal, intervention face à un autre chien, hygiène (corporelle, alimentaire, de l'habitat et des équipements), vaccination et surveillance, dressage, préparation physique de l'équipe, signification pour chaque commandement (récompense/punition), anatomie, morphologie, le stress de l'animal, notions de biomécanique, normes physiologiques du chien, qualités nécessaires à une équipe efficace.

Est-il encore besoin de rappeler l'exigence professionnelle requise pour exercer dans une Cyno ?

Nous attendons davantage de reconnaissance pour ces agents, c'est le moins que l'on puisse demander pour eux !

Nous avons besoin d'une brigade Cyno au sein de chaque DI et, en Outre-mer ….les éternels oublies…

Le SNP-FO exige en plus de nos Brigades Cynotechniques, l'apport de chiens de défense dans tous les établissements pénitentiaires pour aider les collègues en service de nuit et en missions extérieures (transferts et extractions) !

ON ASSASSINE LES PENITENTIAIRES DOMIENS !

Des prisons surpeuplées au bord de l'implosion avec des taux d'occupation qui frisent régulièrement les 200 %. Le cocktail est d'une explosivité incommensurable !

Des territoires soumis aux pressions démographiques insupportables générant une criminalité délinquante d'une violence de plus en plus exacerbée sans aucune mesure avec les autres régions françaises ! Voilà en quelques mots la composition du menu.

Les seules réponses d'une administration rétrograde et passéiste le colmatage et le bricolage immobiliers, dispositions méprisantes et frôlant le classicisme « néocolonialiste » !!!
A-t-on jamais vu cela de mémoire de pénitentiaire : Non ! On a transformé la prison martiniquaise (DUCOS) en « Midnigth Express » puissance 10 !

Certains vous diront la main sur le cœur « c'est mieux que rien en ces temps de crise », foutaise ! Réponses lubriques face à l'acuité d'une situation qui menace la paix sociale et la cohésion dans ces « bouts » de France lointaine !

Il faut enrayer la spirale de « l'ultra-violence carcérale » au lieu de la galvauder !

Pas un jour sans bagarre entre codétenus, agressions ou tentatives d'assassinats sur les Personnels Pénitentiaires ; Ces prisons ultramarines sont de **véritables poudrières** ! **Portables, drogues, alcools, armes sont le lot quotidien d'un Personnel désabusé !**

Les Pénitentiaires Ultramarins sont à bout, la souffrance professionnelle atteint son paroxysme ! Physiquement, moralement, psychologiquement, le pourrissement et la dégradation de leurs conditions de travail entraînent un **stress permanent et un burnout total** !

Une gestion calamiteuse des ressources humaines pour pallier aux difficultés fonctionnelles de bâtiments inopérants et coupes gorge. Un contexte immobilier irrationnel engendre une augmentation exponentielle des risques professionnels notamment psychosociaux !

Nous ne voulons plus avaler ces couleuvres de plus en plus épaisses !

Alors plutôt que de critiquer le « professionnalisme » des agents, nos dirigeants feraient mieux de rétablir l'Etat de droit, l'autorité et la discipline dans ce « no man's land » pénitentiaire !

Pendant que la population pénale se consolide en clans, en groupes de pression pour la prise du pouvoir et instaure le caïdat en détention et l'organisation de leurs trafics en tout genre, on divise les agents, l'agression d'un officier au CP de Ducos le 20 mars dernier symbolise le niveau d'insubordination adopté par les voyous ! Il faut coûte que coûte mettre un terme à ces dérives !

FO considère que face à de tels niveaux de transgression aux règles fondamentales du respect de l'Etat de droit, des mesures exceptionnelles doivent trouver tout leur sens ici-bas ! Tels que :

- **L'abrogation de l'article 57 !**
- **L'abrogation de l'article 29 !**
- **Mise en place de régimes différenciés !**
- **Fermetures des portes de certains quartiers et secteurs !**

Un Tour de vis disciplinaire !

FO considère que dans certains établissements ultramarins nous sommes en situation d'urgence !
Les décisions « **technobureaucratiques** » parisiennes de transformer les zones ateliers et autres complexes sportifs en DAC ont grandement nuit à la qualité des conditions de travail des Personnels et aux conditions de vie carcérale en laissant s'ériger la dérive et le sentiment d'abandon des institutions régionales et territoriales !

Le saupoudrage d'effectifs est insuffisant, quand bien même les 41 postes prévus pour l'ouverture du DAC 2 à Ducos.

La DISCIPLINE et l'AUTORITE sont indissociables en milieu carcéral. L'amélioration des conditions de vie carcérale ne doit pas conduire à la libéralisation des conduites addictives et des comportements délictuels au profit d'une paix sociale achetée à vil prix aux caïds et aux groupes de pressions (OIP, etc.).

Oui il faut trouver une alternative aux peines de prison en milieu fermé, oui il faut amplifier les mesures d'aménagements de peine, oui il faut modifier l'immobilier pour généraliser les douches en cellules, oui il faut augmenter le taux d'occupation des détenus (formation, travail, scolarisation, etc.), l'oisiveté endémique gangrène les relations entre détenus et agents ! Accélération du transfert de détenus dont les profils sont en décalage avec leur maintien sur zone eu égard leurs condamnations ! Arrêter la politique des matelas à Terre ! Il est temps d'envisager une réflexion d'envergure sur la problématique de la surpopulation pénale ?

VISITE MINISTERIELLE ... éclair... !

FO considère que la Ministre de la Justice a manqué de respect aux Pénitentiaires Martiniquais largement impactés par des conditions de travail exécrables ! Une visite officielle le jeudi 12 février 2015 qui a duré 1**H30'**, tout cela n'est pas sérieux comme réponse aux problématiques carcérales locales ! **C'est une HONTE !** Entre deux avions la ministre venait combler un trou !

Madame la Garde des Sceaux, FO exige que vous reprogrammiez rapidement une visite avec vos services afin de rendre leur « Honneur » aux Bleus Martiniquais !

Madame la ministre notre situation complexe mérite plus qu'une visite TGVM ! Tous les acteurs pénitentiaires qui maintiennent debout le navire ducossais sont écœurés et déçus !

FORCE et HONNEUR au service d'un état de droit !

FO considère qu'une vaste réflexion conduite au travers des Etats Généraux sur les conditions de travail et du fonctionnement des établissements pénitentiaires en impliquant l'ensemble des Personnels et Partenaires s'avèrerait nécessaire !

La note du 18 juillet 2014 de madame GORCE doit trouver ici-bas tout son sens et l'opportunité nous est donnée en la circonstance pour

« FAIRE DE L'OUTRE-MER UN MODELE ! »

ARRETEZ de Jouer avec la vie des Personnels !

CHÈQUE-VACANCES

Qu'est-ce que le Chèque-Vacances ?

C'est un titre de paiement utilisable pour régler des prestations de services dans le cadre des vacances, du tourisme, des loisirs, de la culture et du sport.
D'une valeur de 10, 20, 25 ou 50 Euros, il a une validité de 2 ans après son année d'émission.

Ou peut-on l'utiliser ?

Dans un réseau de 170 000 prestataires en France, dans les DOM-TOM et à destination de pays Européens.

Qui peut en bénéficier ?

L'ensemble des agents de l'état, titulaires, contractuels sous conditions de ressources.

Exemple de revenus permettant l'accès aux Chèques Vacances (*) :

Part fiscale	RFR	Salaire net correspondant	Salaire net mensuel du foyer fiscal
1	26 711 €	29 679 €	2 473 €
2	39 412 €	43 791 €	3 649 €
2.5	45 762 €	50 847 €	4 237 €

Quels sont les avantages ?

L'agent bénéficiera d'une bonification de l'état sur son épargne, comprise entre 10 et 30 %.
Les agents de – 30 ans bénéficient de 35 % de bonification de l'état !
De plus un grand nombre de prestataires propose des réductions complémentaires aux bénéficiaires de Chèques Vacances.

Exemple :

Célibataire, 28 ans avec un salaire de 1 450 € par mois vous épargnez 37.1 € par mois pendant 10 mois vous toucherez : 500 € de Chèques-Vacances

Quels sont les modalités d'obtention ?

Il s'agit d'une épargne comprise entre 4et 12 mois. L'agent définit la durée et le montant de son épargne après vérification de son éligibilité. A l'échéance les Chèques Vacances sont expédiés au domicile de l'agent en recommandé.

Quelles sont les pièces à fournir ?

Avis d'imposition N-2
RIB
Bulletin de salaire de moins de 3 mois

Comment constituer son dossier ?

Le dossier se complète en ligne sur le site :
www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

(*) Eléments donnés à titre indicatif, seul le RFR détermine l'accessibilité au dispositif

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Agents de la Pénitentiaire, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'Etat.

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Nouveau
Une bonification de **35%** pour les - de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : N°Azur 0 811 65 65 25
  Coût d'un appel local

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DOCAPOST BPO
BUSINESS PROCESS OUTSOURCING

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Établissement public et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX Crédits photos : © Getty Images, Thinkstock - 2014_CV_DGAFP